

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 4 octobre 2016
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 4^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Denis Brousseau; monsieur Claude Cuillerier; monsieur Christian Desjardins; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que monsieur Jean-Marie Rugira, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire et monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA.

Étaient absentes : madame Louise Leroux; madame Karine Venne, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire.

Assistaient également à la séance : monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale.

Étaient aussi présents : monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint; monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; madame Chantal Giasson, directrice, service des ressources humaines; monsieur Rémi Asselin, directeur, service des ressources informatiques; madame Josée Duquette, directrice, service des ressources éducatives; monsieur Stéphane Bergeron, directeur par intérim, service des ressources financières; madame Barbara Blondeau, coordonnatrice, Bureau des communications; madame Marie-France Dion, directrice adjointe, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; monsieur Julien Cardinal, coordonnateur, soutien aux établissements – relation du travail; madame Gina Guillemette, conseillère en communications, relations de presse; madame Louise Séguin, agent d'administration, direction générale; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC16/17-10-017

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « Politique pour les élèves doués et talentueux » (à la demande de madame Sonia Gagné-Lalonde);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 B) « Consultations publiques régionales » (à la demande de madame Caroline Varin);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 C) « Mâts et drapeaux devant les écoles » (à la demande de madame Suzanne Marceau);
- Après avoir déplacé le point 7 A) « Rapport du comité – Demande de révision no 272 (art. 9 à 12, LIP) » au cours d'un huis clos, après la rubrique **QUESTIONS DIVERSES** (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016**
- 3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
- 4. CORRESPONDANCE**
 - A) Correspondance en date du 22 septembre 2016

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
 - 5.1. Secteur des jeunes**
 - 5.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle**
- 6. SERVICES ADMINISTRATIFS**
 - 6.1. Ressources humaines**
 - 6.2. Ressources financières et ressources informatiques**
 - A) Approbation des budgets des établissements pour l'année 2016-2017
 - B) Politique d'utilisation des ressources informatiques, des technologies de l'information, de la vidéosurveillance et des médias sociaux – Projet pour consultation
 - C) Budget de partenariat des commissaires pour l'année 2016-2017

6.3. Ressources matérielles

- A) École primaire des Amis-du-Monde – Projet d’agrandissement – Nomination des membres du Comité de sélection
- B) École primaire Pointe-Claire – Projet d’agrandissement – Nomination des membres du Comité de sélection
- C) Projet de construction d’une nouvelle école primaire de l’arrondissement Outremont – Nomination des membres du Comité de sélection
- D) École primaire Saint-Luc – Projet d’agrandissement – Nomination des membres du Comité de sélection
- E) Ajouts d’espace – Demande urgente de financement au MEES - Agrandissement de l’école Lajoie (10 locaux et une salle d’activités physiques)
- F) Ajouts d’espace – Demande urgente de financement au MEES – Agrandissement de l’école au Trésor-du-Boisé (3 locaux)
- G) Ajouts d’espace – Demande urgente de financement au MEES – Agrandissement de l’école Cardinal-Léger (14 locaux et un gymnase)
- H) Ajouts d’espace – Demande urgente de financement au MEES – Agrandissement de l’école secondaire Cavelier-De LaSalle (10 locaux)
- I) Ajouts d’espace – Demande urgente de financement au MEES – Construction d’une nouvelle école primaire 2-12 à Lachine
- J) Ajouts d’espace – Demande urgente de financement au MEES – Agrandissement de l’école secondaire Monseigneur-Richard (12 locaux et un gymnase)
- K) Ajouts d’espace – Demande urgente de financement au MEES – Agrandissement de l’école secondaire Dorval-Jean-XXIII, édifice Jean-XXIII (12 locaux)

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

- A) Déplacé
- B) Nomination des membres du Comité exécutif (art. 179, LIP)

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1. Organisation scolaire

- A) Collège d’informatique et d’administration Verdun – LaSalle (CIAVL) – Changement de nom – Modification à l’acte d’établissement – Adoption pour consultation

8.2. Planification stratégique

8.3. Vérification interne et reddition de compte

8.4. Communications

8.5. Mesures d’urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l’ACELF
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2016 ajournée au 28 juin 2016 du Comité exécutif

- D) Comité de parents
- E) Abrogation de la résolution CC14/15-11-061 – Désignation de deux commissaires pour siéger au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (art, 402 et 403, LIP) – Poste de substitut

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs au directeur général pour la période du 27 août 2016 au 23 septembre 2016
- D) Détermination de la participation des commissaires aux diverses activités des organismes externes pour l'année 2016-2017
- E) Adhésion et nomination d'un délégué et d'un substitut à l'organisme « Concertation en développement social de Verdun »

12. QUESTIONS DIVERSES

- A) Politique pour les élèves doués et talentueux
- B) Consultations publiques régionales
- C) Mâts et drapeaux devant les écoles

Huis clos

7 A) Rapport du comité – Demande de révision no 272 (art.9 à 12, LIP) (confidentiel)

13. INFORMATION

14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE PROPOSITION ADOPTÉE.

Madame Diane Lamarche-Venne profite de l'occasion pour remercier les 4 commissaires représentants du comité de parents pour les deux dernières années.

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 6 septembre 2016, a été remis aux commissaires le jeudi 29 septembre 2016;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Dispense de
lecture par la
secrétaire
générale**

CC16/17-10-018

**Approbation du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du
Conseil des
commissaires du
6 septembre 2016**

CC16/17-10-019

**Affaires découlant
du procès-verbal**

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 6 septembre 2016, tel que déposé.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Correspondance

Les commissaires demandent quelques précisions au sujet de la correspondance.

**Période de
question du
public**

1. Monsieur Claude Giguère, parent d'un élève de l'école des Marguerite, a des questions sur l'apprentissage de l'anglais et l'article 2.3 de la Politique linguistique de la CSMB. Il croit que la connaissance de l'anglais est un avantage sur le marché du travail et que, selon lui, les opportunités d'apprentissage sont insuffisantes à la CSMB.

Il comprend que la CSMB doit promouvoir la qualité du français et son rayonnement, mais c'est à leur jeune âge que les élèves ont le plus de facilité à apprendre les langues et il ne faudrait pas leur faire manquer cette opportunité.

Il explique que le conseil d'établissement de l'école des Marguerite veut offrir des activités parascolaires ludiques qui favorisent l'apprentissage de l'anglais. Ces activités sont financées à 100% par les parents et l'article 90 de la Loi sur l'instruction publique stipule que le conseil d'établissement peut organiser des activités parascolaires autres que celles prévues par le régime pédagogique. Il croit donc que le conseil d'établissement est en droit de le faire.

La direction de l'école, pour sa part, prétend le contraire à cause de la Politique linguistique de la CSMB.

Monsieur Giguère demande au Conseil des commissaires s'il peut amender, ou encore préciser, l'article 2.3 de la Politique linguistique de la CSMB afin de permettre au conseil d'établissement d'offrir des activités parascolaires ludiques (autre que des cours) qui favorisent l'apprentissage de l'anglais.

Madame Diane Lamarche-Venne répond que la Politique linguistique de la CSMB doit respecter la Loi sur l'instruction publique, la Charte de la langue française et le Régime pédagogique.

Elle explique que la CSMB va se pencher sur la question, mais qu'il y a une analyse qui devra être faite au niveau légal et qu'il faudra pousser un peu plus loin la question.

Par ailleurs, monsieur Giguère mentionne qu'il y a eu une consultation auprès des comités de parents concernant les 3 calendriers scolaires pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020. Une recommandation a été faite par le Comité régional de parents – regroupement Sud, à l'effet de déplacer 2 journées pédagogiques. Il désire s'assurer que les commissaires ont bien reçus les résultats et qu'ils en tiendront compte lors de l'adoption des calendriers scolaires.

Madame Diane Lamarche-Venne explique que les recommandations des comités de parents sont toujours remises au Conseil des commissaires. Le retour de consultation était le 30 septembre alors les résultats n'ont pas tous été compilés. Le Conseil des commissaires se penchera sur le dossier.

2. Monsieur Vincent Vézina questionne les commissaires sur la position de la CSMB quant à la Politique de l'enfant proposée par la Ville de Montréal et plus particulièrement sur la place des enseignants.

Madame Diane Lamarche-Venne souligne qu'elle a rencontré madame Lorraine Pagé et que la CSMB n'a présentement pas de position dans cette démarche pour le moment. La CSMB est surtout en mode écoute pour l'instant, mais il est clair que le personnel des écoles devra être consulté.

Monsieur Éric Lauzon complète l'information en mentionnant qu'il s'agissait d'une démarche embryonnaire au moment de la rencontre. La recommandation faite par la CSMB est de s'associer au secteur de la santé et des services sociaux.

3. Madame Josée Duquette, madame Julie Morin et monsieur Joseph Ross viennent présenter le prix gagné par la CSMB pour le référentiel sur les mesures d'encadrement. Ils tiennent à remercier Me Marie Josée Villeneuve, du secrétariat général et monsieur Éric Lauzon, qui était alors directeur adjoint au service des ressources éducatives. C'est un travail de collaboration entre services qui a permis l'élaboration de ce référentiel.

**Approbation des
budgets des
établissements
pour l'année
2016-2017**

CC16/17-10-020

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Résolution CC15/16-06-161;
- C) Tableau des « *Prévisions budgétaires des écoles et des centres – Budget 2016-2017* » (extrait).

ATTENDU QUE, selon l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire approuve le budget des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes;

ATTENDU QUE la résolution CC15/16-06-161 du 28 juin dernier, le Conseil des commissaires approuvait les budgets des établissements à l'exception de ceux des écoles primaires Dollard-des-Ormeaux, Pierre-Rémy, du Centre d'éducation des adultes Champlain et du Collège d'informatique et d'administration Verdun-LaSalle;

ATTENDU QUE depuis, trois (3) des quatre (4) établissements ont fait adopter leur budget respectif par leur conseil d'établissement;

ATTENDU QUE le Comité exécutif du 4 octobre 2016 a adopté le budget de l'école Pierre-Rémy par la résolution CE16/17-10-018;

ATTENDU QU'il y a lieu en conséquence d'amender la résolution CC15/16-06-161 afin d'ajouter lesdits établissements au tableau des « *Prévisions budgétaires des écoles et des centres – Budget 2016-2017* » (extrait);

ATTENDU QUE ce budget tient compte du « cadre de gestion du budget de l'établissement » de la Commission scolaire;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

D'approuver le budget 2016-2017 des quatre (4) établissements précités, et en conséquence d'amender la résolution CC15/16-06-161 afin d'ajouter lesdits établissements au tableau des « *Prévisions budgétaires des écoles et des centres – Budget 2016-2017* » (extrait).

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Politique
d'utilisation des
ressources
informatiques,
des technologies
de l'information,
de la
vidéosurveillance
et des médias
sociaux – Projet
pour consultation**

Documents déposés :

- A) Sommaire du Comité;
- B) Politique d'utilisation des technologies de l'information et des communications à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;
- C) Projet pour consultation.

Monsieur Christian Desjardins mentionne qu'il aurait aimé avoir 3 politiques au lieu d'une seule.

Monsieur Rémi Asselin explique qu'au départ il y avait 2 politiques, mais qu'après réflexion il en était venu à la conclusion qu'il y avait beaucoup d'éléments communs entre les 2 politiques.

Madame Suzanne Marceau demande pourquoi la politique ne s'applique pas aux caméras de surveillance dans les autobus scolaires.

Me Marie Josée Villeneuve répond qu'il s'agit d'un contexte différent de celui du milieu purement scolaire et que les raisons pour installer des caméras de surveillance peuvent être différentes.

Madame Marceau demande pourquoi tous les enregistrements sont détruits après 30 jours.

Maître Villeneuve répond que c'est une question de protection des renseignements personnels.

Conserver toutes les vidéos de surveillance irait à l'encontre de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Monsieur Luc Landreville, pour sa part, trouve la politique complète et demande de quelle façon se fera la diffusion. Il mentionne que les élèves devront être informés.

Monsieur Rémi Asselin informe Monsieur Landreville que la diffusion sera faite en collaboration avec le Bureau des communications afin de s'assurer que toutes les personnes visées par la Politique soient informées de leurs obligations.

CC16/17-10-021

ATTENDU la consultation préalable du Comité consultatif de gestion;

ATTENDU QUE l'utilisation des technologies est largement répandue dans la réalisation des activités d'enseignement, d'apprentissage, de gestion et des services à la communauté reliés à la mission de la Commission scolaire;

ATTENDU la nécessité d'encadrer l'utilisation des technologies de l'information et des communications;

ATTENDU l'évolution constante des pratiques et des technologies à la Commission scolaire;

ATTENDU QUE la Commission d'accès à l'information demande l'établissement d'une politique régissant l'utilisation de la vidéosurveillance;

ATTENDU la nécessité d'introduire la réalité des médias sociaux dans la politique actuelle;

ATTENDU la nécessité de revoir la politique à la lumière des récents développements technologiques;

ATTENDU QU'il y a lieu de consulter les groupes concernés;

SUR PROPOSITION DE madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, pour consultation, le projet de Politique d'utilisation des ressources informatiques, des technologies de l'information, de la vidéosurveillance et des médias sociaux, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

De consulter les groupes concernés mentionnés au document déposé et de fixer la fin de la période de consultation au vendredi 16 décembre 2016.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Budget de
partenariat des
commissaires
pour l'année
2016-2017**

CC16/17-10-022

Document déposé :

A) Tableau « Budget de partenariat des commissaires – 2016-2017 »

ATTENDU la *Politique d'allocation pour les dépenses de fonction des commissaires*;

ATTENDU QUE cette politique s'applique, entre autres, aux frais de partenariat à titre de représentants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys dans le milieu;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer annuellement les sommes dévolues à la présidente de la Commission scolaire et à chacun des commissaires;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer ces sommes pour l'année 2016-2017;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'affecter comme suit, au budget 2016-2017, les sommes maximales suivantes :

- 3 500,00 \$, à la présidente, à titre de frais de représentation pour son mandat général et aux frais de partenariat;
- 500,00 \$, par commissaire élu de chacune des circonscriptions à titre de frais de partenariat;
- 125,00 \$, à chaque commissaire élu, par établissement de sa circonscription, à titre de frais de partenariat.

De prévoir un rappel, au 1^{er} juin 2017, afin d'aviser les personnes concernées que des sommes n'ont pas été utilisées dans leur budget de partenariat.

Dès le 15 juin 2017, de procéder à la redistribution des surplus non utilisés dans le budget de partenariat.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École primaire
des Amis-du-
Monde – Projet
d’agrandissement
– Nomination des
membres du
comité de
sélection**

CC16/17-10-023

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Lettre du MEES
- C) Annexe 1 (confidentiel)

ATTENDU le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 présenté au MEES, et ce, dans le but de réaliser le projet d’agrandissement de l’école primaire des Amis-du-Monde;

ATTENDU QU’en date du 17 août 2016, le MEES a autorisé la CSMB à réaliser le projet d’agrandissement de l’école primaire des Amis-du-Monde;

ATTENDU QUE le projet d’agrandissement de l’école primaire des Amis-du-Monde doit être livré pour le mois de juillet 2018;

ATTENDU QU’en vertu de l’article 43 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, la CSMB a procédé à la qualification de prestataires de services afin de se constituer une banque de professionnels techniques;

ATTENDU QU’en vertu des dispositions du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, tout contrat subséquent à la qualification de prestataires de services doit être restreint aux seuls prestataires qualifiés;

ATTENDU QU’il y a lieu de procéder à la composition d’un Comité de sélection responsable d’analyser la qualité des soumissions conformes reçues suite à l’appel d’offres relatif à la nomination des professionnels dans le cadre du projet d’agrandissement de l’école primaire des Amis-du-Monde;

ATTENDU QU’en vertu des dispositions du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, le Comité de sélection doit être composé d’un secrétaire et d’au moins 3 membres dont un externe;

ATTENDU QU’en vertu de l’article 58.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, l’identité des membres du Comité de sélection doit demeurer confidentielle afin de préserver l’intégrité du processus de sélection des professionnels;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Sarita Benchimol, il est résolu à l’unanimité :

De nommer au Comité de sélection les personnes mentionnées à l’annexe 1, déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée, laquelle annexe doit demeurer confidentielle même à la suite de son adoption.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École primaire
Pointe-Claire –
Projet
d’agrandissement
– Nomination des
membres du
comité de
sélection**

CC16/17-10-024

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Lettre du MEES
- C) Annexe 1 (confidentiel)

ATTENDU le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 présenté au MEES, et ce, dans le but de réaliser le projet d’agrandissement de l’école primaire Pointe-Claire;

ATTENDU QU’en date du 17 août 2016, le MEES a autorisé la CSMB à réaliser le projet d’agrandissement de l’école primaire Pointe-Claire;

ATTENDU QUE le projet d’agrandissement de l’école primaire Pointe-Claire doit être livré pour le mois de juillet 2018;

ATTENDU QU’en vertu de l’article 43 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, la CSMB a procédé à la qualification de prestataires de services afin de se constituer une banque de professionnels techniques;

ATTENDU QU’en vertu des dispositions du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, tout contrat subséquent à la qualification de prestataires de services doit être restreint aux seuls prestataires qualifiés;

ATTENDU QU’il y a lieu de procéder à la composition d’un Comité de sélection responsable d’analyser la qualité des soumissions conformes reçues suite à l’appel d’offres relatif à la nomination des professionnels dans le cadre du projet d’agrandissement de l’école primaire Pointe-Claire;

ATTENDU QU’en vertu des dispositions du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, le Comité de sélection doit être composé d’un secrétaire et d’au moins 3 membres dont un externe;

ATTENDU QU’en vertu de l’article 58.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, l’identité des membres du Comité de sélection doit demeurer confidentielle afin de préserver l’intégrité du processus de sélection des professionnels;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Claude Cuillerier, il est résolu à l’unanimité :

De nommer au Comité de sélection les personnes mentionnées à l’annexe 1, déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée, laquelle annexe doit demeurer confidentielle même à la suite de son adoption.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Projet de
construction
d'une nouvelle
école primaire de
l'arrondissement
Outremont –
Nomination des
membres du
comité de
sélection**

CC16/17-10-025

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Lettre du MEES
- C) Annexe 1 (confidentiel)

ATTENDU le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 présenté au MEES, et ce, dans le but de réaliser un projet de construction d'une nouvelle école de l'arrondissement Outremont;

ATTENDU QU'en date du 17 août 2016, le MEES a autorisé la CSMB à réaliser un projet de construction d'une nouvelle école de l'arrondissement Outremont;

ATTENDU QUE le projet de construction d'une nouvelle école de l'arrondissement Outremont doit être livré pour le mois de juillet 2018;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 43 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, la CSMB a procédé à la qualification de prestataires de services afin de se constituer une banque de professionnels techniques;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, tout contrat subséquent à la qualification de prestataires de services doit être restreint aux seuls prestataires qualifiés;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la composition d'un Comité de sélection responsable d'analyser la qualité des soumissions conformes reçues suite à l'appel d'offres relatif à la nomination des professionnels dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle école de l'arrondissement Outremont;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, le Comité de sélection doit être composé d'un secrétaire et d'au moins 3 membres dont un externe;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, l'identité des membres du Comité de sélection doit demeurer confidentielle afin de préserver l'intégrité du processus de sélection des professionnels;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

**École primaire
Saint-Luc – Projet
d’agrandissement
– Nomination des
membres du
comité de
sélection**

CC16/17-10-026

De nommer au Comité de sélection les personnes mentionnées à l’annexe 1, déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée, laquelle annexe doit demeurer confidentielle même à la suite de son adoption.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Lettre du MEES
- C) Annexe 1 (confidentiel)

ATTENDU le Plan québécois des infrastructures 2016-2026 présenté au MEES, et ce, dans le but de réaliser le projet d’agrandissement de l’école primaire Saint-Luc;

ATTENDU QU’en date du 17 août 2016, le MEES a autorisé la CSMB à réaliser le projet d’agrandissement de l’école primaire Saint-Luc;

ATTENDU QUE le projet d’agrandissement de l’école primaire Saint-Luc doit être livré pour le mois de juillet 2018;

ATTENDU QU’en vertu de l’article 43 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, la CSMB a procédé à la qualification de prestataires de services afin de se constituer une banque de professionnels techniques;

ATTENDU QU’en vertu des dispositions du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, tout contrat subséquent à la qualification de prestataires de services doit être restreint aux seuls prestataires qualifiés;

ATTENDU QU’il y a lieu de procéder à la composition d’un Comité de sélection responsable d’analyser la qualité des soumissions conformes reçues suite à l’appel d’offres relatif à la nomination des professionnels dans le cadre du projet d’agrandissement de l’école primaire Saint-Luc;

ATTENDU QU’en vertu des dispositions du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, le Comité de sélection doit être composé d’un secrétaire et d’au moins 3 membres dont un externe;

ATTENDU QU’en vertu de l’article 58.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, l’identité des membres du Comité de sélection doit demeurer confidentielle afin de préserver l’intégrité du processus de sélection des professionnels;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité :

De nommer au Comité de sélection les personnes mentionnées à l'annexe 1, déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée, laquelle annexe doit demeurer confidentielle même à la suite de son adoption.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts d'espace –
Demande urgente
de financement
au MEES –
Agrandissement
de l'école Lajoie
(10 locaux et une
salle d'activités
physiques)**

CC16/17-10-027

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2017-2027

Monsieur Claude Cuillerier demande pourquoi il s'agit de demandes urgentes.

Madame Geneviève Hotte répond.

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 11% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2020-2021 (dans le secteur de Mont-Royal/Outremont);

ATTENDU QU'avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 14 nouveaux locaux d'ici 2020-2021;

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école Lajoie de 10 locaux et d'une salle d'activités physiques;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2017-2027, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école Lajoie (10 locaux et une salle d'activités physiques) pour un montant estimé à 3,60 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts d'espace –
Demande urgente
de financement
au MEES –
Agrandissement
de l'école au
Trésor-du-Boisé
(3 locaux)**

CC16/17-10-028

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2017-2027

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 17% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2020-2021 (dans le secteur de Saint-Laurent Ouest);

ATTENDU QU'avec les prévisions de clientèle, nous anticipons un besoin de 12 nouveaux locaux d'ici 2020-2021;

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école au Trésor-du-Boisé de 3 locaux;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2017-2027, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école au Trésor-du-Boisé (3 locaux) pour un montant estimé à 0,70 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts d'espace –
Demande urgente
de financement
au MEES –
Agrandissement
de l'école
Cardinal-Léger
(14 locaux et un
gymnase)**

CC16/17-10-029

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2017-2027

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 17% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2020-2021 (dans les secteurs de Saint-Laurent Est et Ouest);

ATTENDU QUE, malgré les agrandissements de plusieurs écoles et la construction d'une nouvelle école dans Saint-Laurent Ouest, il manquera encore 12 locaux dans ce secteur en 2020-2021;

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES ne tiennent pas compte des élèves syriens accueillis en 2015-2016;

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école Cardinal-Léger de 14 locaux et d'un gymnase;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2017-2027, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école Cardinal-Léger (14 locaux et un gymnase) pour un montant estimé à 10,87 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts d'espace –
Demande urgente
de financement
au MEES –
Agrandissement
de l'école
secondaire
Cavelier-de-
LaSalle (10
locaux)**

CC16/17-10-030

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2017-2027

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 33% pour la clientèle du secondaire d'ici 2025-2026 (dans le secteur de LaSalle);

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école secondaire Cavelier-De LaSalle de 10 locaux;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Joanne Bonnici, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2017-2027, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école Cavelier-De LaSalle (10 locaux) pour un montant estimé à 6,30 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts d'espace –
Demande urgente
de financement
au MEES –
Construction
d'une nouvelle
école primaire 2-
12 à Lachine**

CC16/17-10-031

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2017-2027

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES pour le secteur de Lachine annoncent une augmentation de 6% pour la clientèle du préscolaire et du primaire d'ici 2020-2021;

ATTENDU qu'il manquera 13 locaux dans ce secteur en 2020-2021, excluant le nouveau projet domiciliaire qui sera situé au sud-est de Lachine;

ATTENDU le besoin d'une nouvelle école dans ce secteur;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2017-2027, une demande urgente de financement à même la mesure « Ajouts d'espace » pour la construction d'une école primaire 2-12 à Lachine pour un montant estimé à 10,96 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts d'espace –
Demande urgente
de financement
au MEES –
Agrandissement
de l'école
secondaire
Monseigneur-
Richard (12
locaux et un
gymnase)**

CC16/17-10-032

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2017-2027

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 43% pour la clientèle du secondaire d'ici 2025-2026 (dans le secteur de Verdun);

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école secondaire Monseigneur-Richard de 12 locaux et un gymnase;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Caroline Varin, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2017-2027, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école Monseigneur-Richard (12 locaux et un gymnase) pour un montant estimé à 9,30 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Ajouts d'espace –
Demande urgente
de financement
au MEES –
Agrandissement
de l'école
secondaire
Dorval-Jean-
XXIII, édifice
Jean-XXIII (12
locaux)**

CC16/17-10-033

Documents déposés :

- A) Sommaire commun des projets de résolution d'ajouts d'espace
- B) Synthèse du manque d'espace à la CSMB et demandes au MEES – PQI 2017-2027

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du MEES annoncent une augmentation de 15% pour la clientèle du secondaire d'ici 2025-2026 dans l'Ouest (dans le secteur de l'école Dorval-Jean-XXIII);

ATTENDU le besoin incontournable de places-élèves additionnelles dans ce secteur pour les prochaines rentrées scolaires;

ATTENDU la possibilité d'agrandir l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII, édifice Jean-XXIII, de 12 locaux;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Claude Cuillerier, il est résolu à l'unanimité :

D'acheminer au MEES, dans le cadre du PQI 2017-2027, une demande urgente de financement, à même la mesure « Ajouts d'espace » pour l'agrandissement de l'école Dorval-Jean-XXIII, édifice Jean-XXIII (12 locaux) pour un montant estimé à 6,40 M\$.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Nomination des
membres du
Comité exécutif
(art. 179, LIP)**

CC16/17-10-034

Documents déposés :

- A) Article 179, LIP
- B) Résolutions CC14/15-11-053 et CC14/15-11-054

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires doit instituer un Comité exécutif formé du nombre de ses membres ayant le droit de vote, dont le président de la Commission scolaire, ainsi que d'un commissaire coopté, le cas échéant, et d'un commissaire représentant du comité de parents;

ATTENDU QUE par sa résolution CC14/15-11-053, le Conseil des commissaires a déterminé que le Comité exécutif sera formé de cinq (5) membres ayant le droit de vote, dont la présidente de la Commission scolaire;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires doit déterminer la durée du mandat des membres du Comité exécutif;

ATTENDU QUE par sa résolution CC14/15-11-054, le Conseil des commissaires a fixé à deux (2) ans la durée du mandat des membres du Comité exécutif soit, jusqu'à la fin du mois d'octobre 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de former un Comité exécutif qui siègera à partir du 1^{er} novembre 2016;

ATTENDU QUE le poste de commissaire représentant du comité de parents ne pourra être comblé que lors de la séance régulière de novembre 2016, suite à l'élection des commissaires représentants du comité de parents lors de la réunion du comité central de parents, qui se tiendra en octobre;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

De reconduire le mandat des membres de l'actuel Comité exécutif.

De nommer les commissaires suivants, membres du Comité exécutif :

- Madame Suzanne Marceau
- Madame Joanne Bonnici
- Madame Stefana Lamasanu
- Monsieur Christian Desjardins

De nommer le commissaire représentant du comité de parents lors de la séance du 1^{er} novembre 2016

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Collège
d'informatique et
d'administration
Verdun-LaSalle
(CIAVL) –
Changement de
nom –
Modification à
l'acte
d'établissement –
Adoption pour
consultation**

CC16/17-10-035

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Nouvel acte d'établissement du Centre de formation professionnelle des Carrefours (*projet*)
- C) Acte d'établissement actuel du CIAVL
- D) Résolution du conseil d'établissement du CIAVL
- E) Articles 100 et 193 de la Loi sur l'instruction publique (LIP)

ATTENDU QUE le Collège d'informatique et d'administration Verdun - LaSalle (CIAVL) a été réaménagé par secteurs de formation pour une meilleure signalisation visuelle;

ATTENDU QUE, suite à la réalisation des nouveaux plans d'aménagement, le nom actuel du CIAVL ne convient plus;

ATTENDU QUE les membres du Conseil d'établissement du CIAVL et la direction du centre ont retenu le nom « *Centre de formation professionnelle des Carrefours* » comme nouvelle appellation du centre;

ATTENDU QUE le nom choisi a été soumis à la Commission de toponymie du Québec qui l'a jugé conforme aux règles et aux normes d'écriture;

ATTENDU que, pour les centres, l'article 100 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) précise que « *l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse et les locaux ou immeubles mis à la disposition du centre* »;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Stefana Lamasanu, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter pour consultation auprès du Comité central de parents et du Comité régional de parents du regroupement Sud le nouvel acte d'établissement du Centre de formation professionnelle des Carrefours, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

De fixer la période de consultation du 5 octobre au 2 décembre 2016.

De recevoir le retour de consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de janvier 2017.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Délégués au
CGTSIM**

Monsieur Claude Cuillierier mentionne que la prochaine rencontre se tiendra la semaine qui vient.

**Délégués à
l'ACELF**

Madame Abi Koné présente les sujets d'actualité.

**Procès-verbal de
la séance
ordinaire du 7
juin 2016,
ajournée au 28
juin 2016 du
Comité exécutif**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Comité de parents

Monsieur Ghislain Laporte mentionne qu'il était très déçu de voir seulement 15 parents à la formation sur le rôle du conseil d'établissement qui s'est déroulé le 3 octobre 2016.

Il demande aux commissaires de promouvoir la formation afin que les parents se présentent à la formation prévue le 11 octobre prochain. Il croit qu'un rappel par courriel serait tout indiqué.

**Abrogation de la
résolution
CC14/15-11-061
– Désignation de
deux
commissaires
pour siéger au
Comité de gestion
de la taxe scolaire
de l'Île de
Montréal (art.
402 et 403, LIP) –
Poste de substitut
CC16/17-10-036**

Documents déposés :

- A) Articles 402 et 403, LIP
- B) Résolution CC14/15-11-061

ATTENDU QUE l'article 403 de la Loi sur l'instruction publique prévoit qu'une commission scolaire peut désigner un commissaire comme substitut pour siéger et voter à la place du commissaire désigné lorsque celui-ci est empêché de participer à une séance;

ATTENDU QUE le délégué au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (CGTSIM) est monsieur Claude Cuillerier;

ATTENDU QUE par la résolution CC14/15-11-061, monsieur Denis Brousseau a été désigné comme substitut au délégué au CGTSIM;

ATTENDU le retrait de monsieur Brousseau de son poste de substitut au délégué au CGTSIM;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution CC14/15-11-061.

De désigner monsieur Christian Desjardins, comme substitut du délégué au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Information de la
présidence**

Madame Diane Lamarche-Venne apporte quelques précisions au calendrier de ses activités.

**Information du
directeur général**

Monsieur Dominic Bertrand présente les taux de réussite des élèves de 4^e et 5^e secondaire dans les épreuves uniques de la CSMB.

Il lance l'invitation au colloque TIC le 2 décembre prochain.

Monsieur Richard Guillemette complète l'information.

Monsieur Bertrand fait le point sur les écoles vides de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson. La semaine prochaine, les gens du Ministère vont se déplacer à l'école Gentilly pour voir ce qu'est une école à pleine capacité et ils visiteront du même coup l'école anglophone du secteur Dorval.

Ils visiteront également l'école disponible à Pierrefonds.

On espère que tout débloquera pour 2017.

Monsieur Luc Landreville propose qu'une marque de reconnaissance soit transmise aux membres du personnel au nom du Conseil pour les remercier de leur travail qui a mené aux taux de réussite qui viennent d'être présentés.

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Rapport sur les déléguations de pouvoirs du directeur général pour la période du 27 août au 23 septembre 2016

Détermination de la participation des commissaires aux diverses activités des organismes externes pour l'année 2016-2017

CC16/17-10-037

ATTENDU la réception annuelle de plusieurs invitations pour participer à des activités de divers organismes externes;

ATTENDU que des membres du Conseil des commissaires de la CSMB ont participé, dans les années antérieures, à certaines activités organisées par des organismes externes;

ATTENDU que la participation des membres du Conseil des commissaires aux diverses activités des organismes externes assure une visibilité à la Commission scolaire;

ATTENDU qu'il y a lieu de déterminer les activités auxquelles les membres du Conseil des commissaires désirent participer pour l'année scolaire 2013-2014, afin de démontrer leur soutien dans le cadre d'un partenariat avec lesdits organismes;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de déterminer le nombre de participants aux diverses activités des organismes externes;

SUR PROPOSITION DE madame Stefana Lamasanu, il est résolu à l'unanimité :

D'accepter les invitations des organismes externes suivants afin de participer à leurs activités, pour l'année scolaire 2016-2017 :

- Ancre des jeunes
- Partage-Action
- Fondation du Cégep André-Laurendeau

- Fondation du Cégep Gérald-Godin
- Fondation du Cégep Saint-Laurent
- Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent - Mont-Royal
- Chambre de commerce et d'industrie de l'Ouest-de-l'Île de Montréal
- Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal

De déléguer un maximum de **2 commissaires** pour chaque activité et de compléter la délégation par des gestionnaires, si nécessaire.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Adhésion et nomination d'un délégué et d'un substitut à l'organisme « Concertation en développement social de Verdun »

CC16/17-10-038

Document déposé :

- A) Formulaire d'adhésion

ATTENDU l'intérêt de la mission et des objectifs de l'organisme « Concertation en développement social de Verdun » (CDSV) pour la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU l'intérêt et la disponibilité manifestés par les candidates à siéger comme déléguées de la CSMB à la CDSV;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'adhérer, comme organisme public, à la « Concertation en développement social de Verdun ».

De nommer les commissaires suivants, pour siéger au sein de l'organisme « Concertation en développement social de Verdun », à titre de déléguée et substitut représentant la CSMB, pour une durée de 2 ans :

- Madame Caroline Varin, délégué;
- Madame Stefana Lamasanu, substitut.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Politique pour les élèves doués et talentueux

Madame Sonia Gagné-Lalonde souligne qu'elle a regardé le reportage de Télé-Québec sur les élèves doués. Dans ce documentaire on parlait de la politique de la CSMB. Elle tient à féliciter le service des ressources éducatives qui s'occupe de la politique. La CSMB est la seule commission scolaire qui possède une telle politique.

Consultations publiques régionales

Madame Caroline Varin explique qu'au niveau de la communauté et des conseils d'établissement, les consultations publiques du Ministère qui auront lieu, sont peu connues.

Madame Diane Lamarche-Venne répond que les commissaires et les commissaires représentants du comité de parents peuvent aussi sensibiliser les parents à ces consultations.

**Mâts et drapeaux
devant les écoles**

Madame Suzanne Marceau mentionne que certaines écoles n'ont ni mât ni drapeau et certaines autres en ont mais qui sont dans un piteux état.

Monsieur Dominic Bertrand répond. Un suivi sera fait.

Huis clos

CC16/17-10-039

ADVENANT 20 h 44, **SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent à huis clos.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Retour en séance
délibérante**

CC16/17-10-040

ADVENANT 21 h 15, **SUR PROPOSITION DE** de monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent de nouveau en séance délibérante.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Rapport du
comité –
Demande de
révision no 272
(art. 9, LIP)**

CC16/17-10-041

Document déposé :

A) Rapport du Comité rédigé par monsieur Rémi Poliquin

ATTENDU la demande de révision de décision de mère C.S G. et de l'enfant J.A. H-G.

ATTENDU les dispositions des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE cette démarche a été jugée recevable par M^e Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU la formation du Comité de révision par M^e Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale;

ATTENDU QUE ce Comité de révision a siégé et qu'il a entendu les représentations des parties à la cause;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de révision;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité :

Que, dans le meilleur intérêt de l'élève, le Conseil des commissaires endosse pleinement les conclusions et recommandations du rapport du comité de révision.

Que, la décision de transférer l'enfant J.A. H-G. à l'école Henri-Julien pour l'année scolaire 2016 – 2017, soit maintenue.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 21 h 20, la séance levée.

La présidente

La secrétaire générale